

# SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

## Formation de maintien et d'actualisation des compétences MAC (recyclage)

FICHE N°3 / Réf. : SSTR

Conforme à l'article R.4224-15 du code du travail  
Conforme à la circulaire CNAM 302/2010 du 3/12/2010

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Remettre à niveau les connaissances en SST.
- Faire le point sur l'évolution des techniques.
- Apprendre les nouvelles procédures.

### CONTENU

#### Tests de connaissances,

- Remise à niveau selon les lacunes constatées,
- Etude des risques de l'entreprise,
- De « protéger » à « examiner »
- De « examiner » à « alerter »,
- De « alerter » à « informer »
- Recherche des risques persistants,
- Message d'alerte,
- Organisation des secours.
- Secourir.

#### Cas concrets

- les scénarii seront établis suivant la spécificité de l'entreprise

#### Evaluation continue du stagiaire

- Fiche d'évaluation individuelle

Formation de « maintien et d'actualisation des compétences » MAC  
(recyclage) obligatoire dans les 24 mois après la formation initiale

Nombre de participants : 4 minimum et 10 maximum.

De 11 à 14 stagiaires : il faut ajouter 1/2 heure de formation par personne supplémentaire  
A partir de 15 personnes 2 formateurs présents ou création de deux sessions

Nouveauté 2012 : Si le recyclage SST n'a pas été fait « dans les 24 mois »,  
il ne perd pas le bénéfice de son diplôme de secouriste,  
mais ne sera plus considéré dans le comptage des SST, au sein de son entreprise,  
tant qu'il n'aura pas fait sa formation MAC

Durée : 6h00 dans les 24 mois